

Comment construire une Europe de la santé ?

Déclaration du groupe CFE-CGC

Le groupe CFE-CGC tient à souligner la qualité des travaux de la Commission, parfaitement présentés par les 2 corapporteurs, Catherine Pajares Y Sanchez et Benoit Miribel.

La pandémie de la COVID-19 a mis en lumière les faiblesses d'une Europe de la santé insuffisante... mais aussi la capacité des pays européens à trouver des solutions et à s'adapter à cette crise inédite.

La pandémie a éveillé les esprits des citoyens et peut être des politiques sur le besoin de renforcer les coopérations pour tendre vers une « Europe de la Santé ».

Notre groupe partage cette ambition et considère qu'il faut le faire avec pragmatisme, en s'appuyant sur les règles actuelles, sans se perdre dans une réforme institutionnelle qui prendrait beaucoup trop de temps alors qu'il est urgent de se préparer à faire face à de nouvelles menaces.

Pour le groupe CFE-CGC, il s'agit en premier lieu d'une volonté politique des Etats à poursuivre dans la voie ouverte lors de la crise sanitaire. En cas de crise, une réponse coordonnée est la plus efficace, les virus ne connaissant pas les frontières.

Plus généralement, la santé fait partie des droits fondamentaux et l'Union Européenne doit se donner les moyens de son ambition afin d'assurer « un niveau élevé de protection de la santé humaine ». La santé doit être, demain plus qu'hier, un objectif fondamental de l'Europe. Cela est d'autant plus vrai au lendemain de la réaffirmation du Socle européen des droits sociaux lors du Sommet social de Porto en mai dernier, dont le principe 16 est relatif à l'accès aux soins de santé.

Pour notre groupe, cet objectif exige de réinvestir dans la santé, de sortir des logiques trop comptables de gestion par les coûts et de donner sa pleine amplitude aux politiques de la prévention en addition à celles du soin.

Le groupe CFE-CGC partage les préconisations essentielles visant à redonner des moyens à la recherche et à retrouver une souveraineté sur les médicaments et équipements médicaux. Seule la dimension européenne est pertinente pour ces sujets. Il en va de notre capacité à répondre à d'autres crises, peut-être plus graves encore.

Le groupe CFE-CGC veut aussi souligner les préconisations 5 et 6 qui affirment que la santé au travail est une dimension importante de l'Europe sociale, ce que les partenaires sociaux européens défendent et que les citoyens attendent depuis plusieurs années. En particulier, la CFE-CGC soutient de longue date la mise à l'agenda d'une initiative législative sur les risques psychosociaux. En effet, alors que la Covid-19 a entraîné une large augmentation du recours au télétravail sous la forme d'une continuité d'activité à domicile pour un grand nombre de salariés, cela a fait émerger des

problématiques en matière de temps de travail et a considérablement accru l'utilisation des outils de messagerie classiques ou instantanés et la culture de la connexion permanente, ce qui augmente les risques psychosociaux. Cela soulève également la nécessité de consacrer un droit à la déconnexion dans le droit européen, comme le souligne le Parlement européen dans son rapport d'initiative de janvier 2021. Il est important que la France se positionne favorablement vis-à-vis de ces deux sujets et encourage la Commission européenne à s'appuyer sur ces travaux pour y donner suite.

En conclusion, vous l'aurez compris, notre groupe a voté avec enthousiasme cet avis.